

FORMATION CONTINUÉE POUR MÉDIATEURS

17 septembre 2019

17 september 2019





Retours de la loi du 18 juin 2018 En quoi la pratique du médiateur est-elle modifiée ?

La loi du 18 juin 2018 a apporté de notables modifications à la septième partie du Code judiciaire consacrée à la médiation, qui amènent le médiateur à gérer ces changements de manière nouvelle et optimale.

Sujets abordés lors de cet demi-journée de formation

Médiation judiciaire

Comment motiver les parties et les avocats à participer/adhérer pleinement au processus ?

Recours accrus à la médiation par des avocats non formés

Comment créer un climat de travail propice avec les avocats non formés ?

Médiation et Pouvoirs Publics

Comment rencontrer les problématiques telles que les représentants, leur pouvoir, les limites du champ des options et le contexte politique en filigrane ?

Neutralité

En pratique qu'est ce qui est permis et qui ne l'est plus ?

Les formatrices

Coralie Smets-Gary et Martine Becker sont médiatrices en matières civiles, commerciales, sociales et familiales. Elles pratiquent la médiation au quotidien depuis plus de 15 ans, en ayant fait leur profession à temps plein. Elles vivent donc de près l'évolution de la médiation depuis les quelques mois d'existence de la nouvelle législation et partageront leur expérience avec les participants.



Modalités

PMR Europe

Est un centre agréé par la Commission fédérale de médiation pour dispenser des formations permanentes

DURÉE

1 demi-journée de formation
(4h)

ATTESTATION

Une attestation sera délivrée aux participants

PRIX

120,00 euros HTVA
Soit 145,20 euros TVAc,
Comprenant la formation, le matériel didactique et la pause café

LIEU

PMR Europe
Rue Dodonée 113
1170 Bruxelles

DATES

17 septembre 2019
De 13.00 à 17.00
(Accueil à 12h45)

CONTACT

Martine BECKER
0495 59 49 02
martine.becker@pmr-europe.com

Coralie SMETS-GARY
0476 33 50 84
coralie.smets.gary@pmr-europe.com



Formulaire d'inscription

Date limite
d'inscription
5 septembre 2019

O

Je verse la somme de 145,20 euros en faveur du compte de PMR Europe
IBAN BE42 0014 8113 7254
BIC GEBABEBB avec la mention
Nom Prénom + Nouvelle loi sept 2019

Par E-mail : coralie.smets.gary@pmr-europe.com

Ou par fax :
02 344 46 58

A REMPLIR EN MAJUSCULES SVP

Nom :

Prénom :

Profession :

Firme :

Adresse :

Code Postal : Localité :

Tél :

Fax :

Email :

Gsm :

Coordonnées de facturation :

.....

.....

TVA n° :

J'ai pris connaissance des conditions générales d'inscription et d'annulation ci-après et je les accepte.

Date

Signature



Conditions générales



pmr institut

PMR Europe S.P.R.L./B.V.B.A.

Rue Dodonée 113

1180 Bruxelles

T +32 2 344 53 70

F + 32 2 344 46 58

www.pmr-europe.com

T.V.A. BE 0866 413 205

L'organisation de nos formations nécessite un travail important qui n'est pas répercuté sur le prix de celles-ci. Dans ce contexte, nous attirons votre attention sur les conditions suivantes applicables à votre inscription :

- Si un minimum de participants n'est pas réuni pour un groupe de formation, nous nous réservons le droit d'annuler la formation avec remboursement de votre participation.
- L'inscription n'est définitive qu'à la réception du paiement, lequel doit intervenir au plus tard à la date limite d'inscription indiquée sur le formulaire concerné.
- Dès réception du paiement, l'inscription à la formation est définitive : aucun remboursement ne sera effectué sauf en cas d'annulation de notre part.
- L'attestation de participation à la formation sera délivrée sur base d'une participation effective à toute la formation.

Le paiement doit être effectué au crédit du compte de PMR Europe n° 001 4811372 54, avec la mention de votre nom et du code de référence de la formation choisie.

Vu le caractère interactif de nos formations, le nombre de participants est limité. Nous vous conseillons donc de ne pas attendre la date limitée d'inscription pour vous inscrire.

Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre de leur réception, sachant que seul le paiement rend l'inscription définitive. Si vous souhaitez une facture, vous pouvez l'indiquer sur le formulaire avec l'adresse de facturation. Le cas échéant, veuillez indiquer votre numéro de TVA. Vous recevrez la confirmation de votre inscription dès réception de votre paiement.

Les cours se donnent à Bruxelles, dans nos bureaux (Rue Dodonée 113 à 1180 Bruxelles), ou à tout autre endroit que nous déterminerions en fonction des besoins. Dans le cas où le nombre de places disponibles pour une formation serait atteint au moment où nous recevons votre inscription, nous vous en aviserions sans retard. Dans ce cas, le montant versé de votre inscription vous sera remboursé ou sera reporté pour une autre formation de votre choix, à votre convenance.